

RÈGLEMENT



7ème ÉDITION
PRIX INTERNATIONAL

CGLU
VILLE DE MEXICO
CULTURE 21



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO

 CGLU
Cités et Gouvernements
Locaux Unis

 culture 21
Commission de CGLU



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



UCLG
CGLU

United Cities
and Local Governments



culture 21
UCLG Committee
Commission de CGLU
Comisión de CGLU

7ème ÉDITION
PRIX INTERNATIONAL
CGLU
VILLE DE MEXICO
CULTURE 21

L'objectif du **PRIX
INTERNATIONAL CGLU
- VILLE DE MEXICO -
CULTURE 21** est de reconnaître
les villes et les personnalités
qui se sont distinguées par leur
contribution à la culture en tant
que dimension clef des villes
durables.



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



United Cities
and Local Governments

culture 21
UCLG Committee
Commission de CGLU
Comisión de CGLU

7ème ÉDITION
PRIX INTERNATIONAL

CGLU
VILLE DE MEXICO
CULTURE 21

RÈGLEMENT

INTRODUCTION

Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), la principale organisation mondiale de gouvernements locaux et régionaux, promeut les droits culturels dans le développement durable au niveau local, national et international. Ce travail est principalement réalisé par le biais de sa Commission de la culture, coprésidée par la Ville de Mexico, Lisbonne et Buenos Aires, avec les villes de Barcelone, Bilbao, Bogota, Brazzaville, Jeju et Izmir en tant que vice-présidents. Avec plus de 100 membres actifs sur tous les continents, la Commission est devenue la principale plateforme sur la culture et le développement durable pour les gouvernements locaux et régionaux, et a positionné CGLU comme le réseau mondial de référence dans ce domaine. Lors du Congrès mondial de Daejeon en octobre 2022, CGLU a adopté le « Pacte CGLU pour l'avenir de l'humanité : pour les personnes, pour la planète et pour les gouvernements ». Le Pacte pour l'avenir définit les priorités stratégiques de l'organisation pour la période 2022-2028.

Depuis 2004, CGLU est à l'avant-garde de l'intégration de la culture dans les stratégies de développement durable, devenant ainsi la plateforme mondiale la plus influente sur cette question. Les cadres internationaux tels que les Objectifs de développement durable (ODD), le Nouvel agenda urbain et l'action climatique se situent et se localisent dans les villes, où se croisent les principaux défis du développement durable : équilibre environnemental, vitalité culturelle, justice sociale, progrès économique et gouvernance inclusive. CGLU considère que les aspects culturels jouent un rôle fondamental en tant que quatrième pilier du développement durable en raison de leur capacité à promouvoir des débats sur les valeurs sociétales tout en plaçant la mémoire, le patrimoine, la créativité, les peuples autochtones, la diversité et la connaissance au cœur des politiques publiques. Ainsi, la **Commission Culture de CGLU** promeut plusieurs programmes, en plus de l'organisation biennale du **Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21**, qui sera présenté dans les pages suivantes. Ainsi, la Commission Culture de CGLU offre des programmes de formation et d'apprentissage sur les politiques culturelles (avec 20 **villes leaders**, 24 **villes pilotes** et 5 **Culture 21 LAB**, et 11 **Sept Clefs**) et participe à des **campagnes de plaidoyer internationales** (telles que la campagne **#Culture2030Goal**), plaident avec d'autres en faveur de la culture dans l'Agenda 2030 de l'ONU et les ODD. Elle gère également la base de données « **OBS** » de bonnes pratiques sur la culture dans les villes durables et organise le **Sommet Culture de CGLU**.



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



culture 21
UCLG Committee
Commission de CGLU
Comisión de CGLU

7ème ÉDITION
PRIX INTERNATIONAL

CGLU
VILLE DE MEXICO
CULTURE 21

La **Ville de Mexico** est un leader international incontesté dans le domaine des droits culturels. L'approbation de la nouvelle Constitution en 2017, ainsi que l'approbation et la mise en œuvre ultérieure de la Loi sur les droits culturels des habitants et des visiteurs en 2019 ont été des étapes importantes pour le mouvement municipal mondial, qui ont inspiré des mesures similaires dans des villes telles que Barcelone, Izmir, Lisbonne, Montréal, Kazan, Ouagadougou, Jeju, Genève, Washington DC, Bogota, Malmoe, Gwangju, Rome ou Séoul, parmi d'autres. En outre, la promotion des droits culturels est menée de manière cohérente et synchronisée avec la lutte contre toutes les inégalités, comme dans les domaines de l'égalité des genres, de l'autonomisation des communautés ou de l'action climatique.

ÉDITIONS DU PRIX PRÉCEDENTES

La première édition du Prix a eu lieu en 2014, et les lauréats de la catégorie « Ville, gouvernement local ou régional » ont été le programme « Arena da Cultura » présenté par Belo Horizonte (Minas Gerais, Brésil) et, dans la catégorie « Personnalité », Manuel Castells et Farida Shaheed.

La deuxième édition du Prix a eu lieu en 2016, les lauréats de la catégorie « Ville, gouvernement local ou régional » étant les programmes « Patrimoine culturel et relance des activités socio-économiques », présenté par Tombouctou (Mali) et « Je suis... L'aventure d'une communauté en pleine transformation », présenté par Vaudreuil-Dorion (Québec, Canada) et, dans la catégorie « Personnalité », Jon Hawkes et Silvia Rivera Cusicanqui.

La troisième édition du prix a eu lieu en 2018. La ville de Lyon (France) et sa politique culturelle « Ville durable : la Charte de coopération culturelle de Lyon » et la Ville de Seongbuk (Séoul, République de Corée), avec le programme « Gouvernance locale de la culture : table ronde commune des artistes de Seongbuk », ont été reconnues comme lauréates dans la catégorie « Ville, gouvernement local ou régional ». Dans la catégorie « Personnalité », le jury a décidé de décerner le prix conjointement à Basma El Husseiny et Patrice Meyer-Bisch.

La quatrième édition du Prix a eu lieu en 2020. Les villes de Medellín (Colombie) et de Ségou (Mali) ont été récompensées pour les programmes « Réseau des arts et des pratiques culturelles » et « Ségou, ville créative ». Dans la catégorie « Personnalité », le prix a été décerné exaequo à Eusebio Leal et Vandana Shiva.



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



United Cities
and Local Governments



UCLG Committee
Commission de CGLU
Comisión de CGLU

7ème ÉDITION
PRIX INTERNATIONAL

CGLU
VILLE DE MEXICO
CULTURE 21

La cinquième édition du prix a eu lieu en 2022 et s'est concentrée sur la promotion des droits culturels dans le contexte de la crise de Covid-19 et de la reprise post-pandémique, ainsi que sur la culture en tant que composante importante des systèmes de soins. Les villes lauréates de cette édition ont été Buenos Aires (Argentine) et Dublin (Irlande) pour les initiatives « Quartier culturel de l'Abasto : relance économique et régénération urbaine » et « 'AWE' : engagement culturel à travers l'accessibilité, le bien-être et l'évidence ». Lourdes Arizpe et Daisy Fancourt ont également reçu un prix exaequo dans la catégorie « Personnalité ».

La sixième édition du prix a eu lieu en 2024 et s'est concentrée sur les droits culturels en tant que moteur clé du développement local durable. Les villes lauréates étaient Gwanak-gu (République de Corée) et La Paz (Bolivie) pour leurs initiatives « Capitale de la culture des jeunes » et « Centres d'information et d'orientation sur la médecine traditionnelle – Qullañ Uta ». Milena Dragičević Šešić et Alfons Martinell Sempere ont été récompensés ex-aequo dans la catégorie « Personnalité ».

BONNES PRATIQUES

Près des trois quarts des nominations soumises au Prix ont été reconnues par le Jury comme des bonnes pratiques. CGLU dispose d'un excellent outil, l'Observatoire de Bonnes Pratiques « **OBS** », qui compte actuellement plus de 440 bonnes pratiques, dont la plupart proviennent des six premières éditions du Prix. Ainsi, toutes celles provenant du Prix sont accompagnées d'un label permettant d'identifier explicitement l'édition du Prix correspondante.

L'OBS dispose d'un outil d'indexation basé sur 3 critères : les 17 ODD, les 9 engagements de Culture 21 : Actions, et 104 mots-clefs.

Son exhaustivité et son indexation en font une ressource unique, inégalée par toute autre organisation ou initiative. L'OBS permet aux membres de CGLU d'avoir une large visibilité.



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



United Cities
and Local Governments



UCLG Committee
Commission de CGLU
Comisión de CGLU

7ème ÉDITION
PRIX INTERNATIONAL

CGLU
VILLE DE MEXICO
CULTURE 21

LA 7ème ÉDITION DU PRIX

THÈME PRINCIPAL

JUSTIFICATION

La 7ème édition du Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 vise à reconnaître les villes et les personnalités qui ont excellé dans la promotion des droits culturels pour le développement durable local.

Selon l'article 27 de la Déclaration universelle des droits humains, « toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ». Les droits culturels considèrent le droit de tous les individus à accéder, à participer activement et à contribuer à la vie culturelle. La **Charte de Rome**, promue par la Commission Culture de CGLU et la Ville de Rome, et approuvée lors du Conseil mondial de CGLU en 2020, préconise des politiques publiques en matière de culture et souligne l'engagement de CGLU et de la Ville de Rome à reconnaître les droits culturels comme un élément central des sociétés solidaires, une déclaration réalisée en plein contexte de COVID-19. Une ville qui œuvre pour la démocratie culturelle doit soutenir et renforcer les capacités culturelles de ses habitant·e·s à découvrir, apprécier, créer, partager et protéger la culture.

La culture a été reconnue par CGLU comme le quatrième pilier du développement durable. Ce discours a été étayé par des déclarations et des guides opérationnels très concrets et applicables localement : l'**Agenda 21 de la culture** (2004) et **Culture 21 : Actions** (2015). La culture est une composante essentielle du développement durable, en raison de ses valeurs intrinsèques (mémoire, patrimoine, créativité, diversité, connaissances critiques) et de sa nature transversale (sa contribution à l'inclusion sociale, à la santé, à l'éducation, à la lutte contre la pauvreté, à l'égalité des genres et à la diversité sexuelle, à la paix, à la sécurité et à la coexistence, à l'emploi, au tourisme durable, à l'urbanisme durable et à la protection de l'environnement).



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



United Cities
and Local Governments



UCLG Committee
Commission de CGLU

7ème ÉDITION
PRIX INTERNATIONAL

CGLU
VILLE DE MEXICO
CULTURE 21

Ce récit a été enrichi par les actions pionnières menées par les villes du réseau, qui intègrent de manière très concrète la relation entre la culture, les droits culturels et le développement durable au sein de leurs politiques. Le document-cadre mondial le plus récent, **Culture 21 Plus** (2025), est l'aboutissement de plus de 20 ans d'expérience, de plaidoyer, d'évaluation et de collaboration. Élaboré à l'issue d'un vaste processus de consultation, il s'appuie sur les expériences passées et les idées des villes du monde entier. Ce guide actualisé sur la culture et les villes durables reflète les transformations locales et mondiales de la dernière décennie, garantissant ainsi sa pertinence face aux réalités et aux défis contemporains. Il reconnaît également la diversité des espaces locaux et, tout en présentant un cadre global cohérent, il peut être adapté à des réalités spécifiques : grandes villes, petites municipalités, zones rurales, territoires ayant plus ou moins d'expérience sur le lien entre culture et développement durable, sujets d'intérêt spécifiques, etc. Culture 21 Plus se développe à travers les blocs suivants :

I DROITS

Garantir la démocratie culturelle en encourageant les capacités de l'ensemble des habitant·e·s à découvrir, créer, partager, apprécier et protéger les ressources culturelles.

I COMMUNAUTÉS

Mobiliser la culture pour renforcer la cohésion et l'inclusion sociales, relever les défis locaux et construire des communautés plus démocratiques, plus durables et plus fortes.

I PROSPÉRITÉ

Faire de la culture un moteur de développement économique local durable et inclusif.

I TERRITOIRES

Faire de la culture une dimension essentielle de la planification et du développement locaux afin d'améliorer le cadre de vie, le sentiment d'appartenance et la qualité de vie de la population.

I NATURE

Favoriser l'harmonie entre la nature et la culture, et mobiliser la culture dans la lutte contre le changement climatique et en faveur de la résilience climatique et d'une transition durable et juste.

I GOUVERNANCE

Construire une gouvernance participative, transversale et coopérative de la culture locale.



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



United Cities
and Local Governments



UCLG Committee
Commission de CGLU
Comisión de CGLU

7ème ÉDITION
PRIX INTERNATIONAL

CGLU
VILLE DE MEXICO
CULTURE 21

Le Prix International « CGLU – Ville de Mexico - Culture 21 » met en lumière le leadership des villes dans la promotion des droits culturels en tant que moteur transversal du développement durable local, en soulignant la diversité et l'excellence des politiques et des actions des gouvernements locaux de toutes les parties du monde. Elles montrent qu'il n'existe pas de modèle unique de développement et que chaque projet et politique s'inscrit dans des contextes locaux spécifiques et différents, et constituent des propositions uniques et originales.

Plus spécifiquement, la **7ème édition du Prix International « CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 »** récompensera :

dans la **CATÉGORIE « VILLE / GOUVERNEMENT LOCAL OU RÉGIONAL »**

- | Une (ou deux) ville(s) lauréate(s) du Prix.
- | Les villes ayant reçu une « Mention spéciale du Jury ».
- | La reconnaissance en tant que « bonnes pratiques » des initiatives qui, selon le jury, répondent aux exigences, permet de donner de la visibilité à une grande variété d'initiatives, provenant de tous les coins du monde, qui constituent des pratiques exemplaires dans la promotion des droits culturels pour le développement durable local

dans la **CATÉGORIE « PERSONNALITÉ »**

- | Une ou deux personnalités remarquables ayant apporté une contribution fondamentale aux droits culturels et à la relation entre la culture et le développement local durable.

OBJECTIF GÉNÉRAL

La 7ème édition du Prix International CGLU – Ville de Mexico - Culture 21 vise à reconnaître les villes, les gouvernements locaux ou régionaux et les personnalités qui ont excellé dans la promotion de pratiques innovantes liées à l'exercice des droits culturels, à la citoyenneté et au développement durable.



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



United Cities
and Local Governments



culture 21
UCLG Committee
Commission de CGLU
Comisión de CGLU

7ème ÉDITION
PRIX INTERNATIONAL

CGLU
VILLE DE MEXICO
CULTURE 21

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

La 7ème édition du Prix international CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 poursuit les objectifs spécifiques suivants :

- | Encourager les villes et les gouvernements locaux et régionaux du monde entier à présenter des pratiques innovantes dans le domaine des droits culturels et du développement durable.
- | Fournir à la communauté internationale des exemples de politiques et de pratiques qui ont eu un impact positif et qui continuent à améliorer la qualité de vie des personnes pour les villes du futur.
- | Mettre en évidence les liens entre les politiques et pratiques culturelles locales et les objectifs internationaux de développement durable, tels que les ODD de l'Agenda 2030 de l'ONU ou le Nouveau Programme pour les Villes.
- | Consolider un réseau d'apprentissage entre les collectivités locales et régionales elles-mêmes par le biais de l'Observatoire de Bonnes Pratiques (« OBS »).

CATÉGORIES

Le Prix international CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 se divise en **deux catégories** :

- | Ville / gouvernement local ou régional
- | Personnalité

CATÉGORIE « VILLE / GOUVERNEMENT LOCAL OU RÉGIONAL »

PRÉSENTATION

Cette catégorie récompensera une ville, un gouvernement local ou régional dont la politique, le programme ou le projet a contribué de manière significative à la promotion de l'exercice des droits culturels dans le développement durable local. Le terme « ville, gouvernement local ou régional » doit être interprété au sens large et comprend toute réalité territoriale locale (ville, village, région, etc.), les gouvernements impliqués au niveau local (villes, villages, etc.), provincial, régional, étatique (au sein d'une fédération) et d'autres réalités similaires.



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



culture 21
UCLG Committee
Commission de CGLU
Comisión de CGLU

7ème ÉDITION
PRIX INTERNATIONAL

CGLU
VILLE DE MEXICO
CULTURE 21

Le prix sera décerné au gouvernement local ou régional qui remportera l'appel, qui est ouvert aux membres directs et indirects de CGLU, ainsi qu'aux gouvernements locaux ou régionaux qui collaborent avec les organisations partenaires de CGLU. Les membres indirects de CGLU sont l'ensemble des gouvernements locaux ou régionaux faisant partie d'une association ou d'une fédération de gouvernements locaux ou régionaux elle-même membre de CGLU. En pratique, la grande majorité des gouvernements locaux et régionaux du monde entier sont directement ou indirectement membres de CGLU, bien qu'ils puissent ne pas en être conscients. Si vous avez des doutes sur votre appartenance indirecte à CGLU, nous vous encourageons à consulter le Secrétariat technique du Prix à l'adresse : cultureaward@uclg.org.

La candidature (a) doit porter sur une politique, un programme ou un projet innovant, d'une durée minimale de deux (2) ans ; (b) peut avoir été promue directement par le gouvernement local ou régional, ou par des acteurs culturels locaux (société civile, associations, institutions ou organisations culturelles, universités, activistes, etc.).

Chaque ville, collectivité locale ou régionale ne peut présenter qu'**une seule candidature**.

THÉMATIQUES

Les thèmes ou sous-catégories thématiques visent à reconnaître les politiques, programmes ou projets innovants, à récompenser les performances des collectivités locales et régionales et à promouvoir la reproductibilité des pratiques culturelles en faveur des personnes, de la planète et des gouvernements.

Dans le cadre de cet appel, les politiques, programmes et projets doivent être basés sur 1 ou 2 des axes suivants :

I Droits culturels et soins

Les soins, compris comme l'organisation collective de la vie et des relations qui la soutiennent, imprègne de plus en plus les politiques culturelles locales. Dans cette perspective, la culture est conçue comme un espace de reconfiguration des liens entre les personnes et avec la nature, générant de nouvelles formes de coexistence, de bien-être et de justice.



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



UCLG
CGLU
United Cities
and Local Governments



culture 21
UCLG Committee
Commission de CGLU
Comisión de CGLU

7ème ÉDITION
PRIX INTERNATIONAL

CGLU
VILLE DE MEXICO
CULTURE 21

Les politiques, programmes et projets culturels fondés sur les droits et la protection de la culture reconnaissent la valeur de la créativité, de la diversité et du patrimoine en tant que ressources permettant de régénérer la vie commune. Liés aux stratégies locales en matière de santé, d'inclusion et de bien-être, ils abordent la justice sociale, économique et environnementale de manière intégrée et remédient aux héritages de la discrimination et de l'exclusion. En ce sens, ces politiques, programmes et projets culturels peuvent être considérés comme une infrastructure de soins lorsqu'ils matérialisent les relations qui soutiennent la vie communautaire.

I Politiques culturelles et égalité des genres

L'égalité entre les femmes et les hommes est une approche transversale commune dans les compétences et les actions municipales. Les politiques, programmes et projets culturels peuvent contribuer à la révision des récits de genre dans une perspective féministe et intégrer une perspective intersectionnelle permettant de garantir l'équité. Ces politiques, programmes et projets culturels contribuent à transformer de manière créative les récits et les imaginaires des villes et des territoires, afin qu'ils reflètent l'histoire, l'identité et les valeurs des populations qui les habitent de manière diverse, inclusive, plurielle et représentative.

La prise en compte des facteurs culturels et de la manière dont ils facilitent ou entravent l'exercice des droits humains est fondamentale pour comprendre que les représentations culturelles et les normes et comportements sociaux peuvent être à l'origine des inégalités de genre et de l'incapacité des femmes et des filles à exercer pleinement leurs droits.

Le Secrétariat technique du Prix (cultureaward@uclg.org) répondra à toute question concernant la pertinence ou l'adéquation d'une candidature potentielle.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le jury appliquera les critères suivants :

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	DESCRIPTION
Réponse aux besoins locaux	La proposition répond de manière efficiente et efficace à un besoin, un problème ou un défi local identifié. Des preuves des résultats et de la qualité de la mise en œuvre sont apportées.
Innovation et originalité	La proposition fait preuve d'initiatives originales et créatives pour répondre aux besoins locaux des habitant·e·s ou aux défis du territoire. Elle démontre un processus créatif clair dans sa conception et son développement, conduisant à un changement visible, progressif et transformateur depuis sa mise en œuvre.



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



culture 21
UCLG Committee
Commission de CGLU
Comisión de CGLU

7ème ÉDITION
PRIX INTERNATIONAL

CGLU
VILLE DE MEXICO
CULTURE 21

Efficacité et durabilité

La proposition démontre son impact sur les personnes et sur le développement durable de son territoire par le biais de mécanismes ou d'outils qui démontrent son efficacité. Le potentiel de continuité et les avantages à long terme seront évalués.

Exemplarité et transférabilité

La proposition comprend des éléments qui permettent de la reproduire dans d'autres territoires ou zones présentant des besoins, des défis ou des problèmes similaires. Elle fournit des preuves et des mécanismes d'évaluation pour consolider sa transférabilité.

COMMENT PROPOSER SA CANDIDATURE ?

Les candidatures de la catégorie « Ville / Gouvernement local ou régional » doivent être soumises exclusivement en ligne via le formulaire disponible [ici](#). Ce formulaire est disponible dans les trois langues officielles de CGLU : l'anglais, le français et l'espagnol.

Une fois le formulaire ouvert, vous recevrez un lien unique qui vous permettra de travailler sur votre candidature à votre propre rythme. Veuillez noter qu'une fois la date limite dépassée, vous ne pourrez plus accéder au formulaire de candidature ni le soumettre à validation.

LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES EST FIXÉE AU 12/03/2026.

QUE DOIT CONTENIR LE DOSSIER DE CANDIDATURE ?

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Formulaire de candidature complété	Soumis via la plateforme officielle en ligne.
Photographies	Cinq (5) images de haute qualité illustrant l'initiative (minimum 300 dpi ; formats JPEG, PNG, TIFF ou similaires).
Lettre d'accompagnement	Signée par le maire/chef du gouvernement ; format PDF. La structure et le contenu de la lettre peuvent être libres. Cependant, la lettre doit être adressée à « CGLU - Ville de Mexico - Secrétariat du Prix International Culture 21 » et doit inclure : <ul style="list-style-type: none">I Un paragraphe décrivant le projet (la section 1 du formulaire).I Un paragraphe mentionnant votre appartenance directe ou indirecte à CGLU..



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



culture 21
UCLG Committee
Commission de CGLU
Comisión de CGLU

7ème ÉDITION
PRIX INTERNATIONAL

CGLU
VILLE DE MEXICO
CULTURE 21

DOCUMENTS FACULTATIFS

Annexes complémentaires

Jusqu'à trois annexes optionnelles en format libre. Chaque fichier ne doit pas dépasser 2 MB.

RECONNAISSANCE

La ville gagnante recevra un trophée réalisé par un artiste de la Ville de Mexico, accompagné d'une reconnaissance signée par la cheffe du gouvernement de la Ville de Mexico et le Président de CGLU. La ville lauréate sera invitée à la cérémonie de remise des prix, qui aura lieu dans la Ville de Mexico en 2026, ainsi qu'aux événements pertinents et connexes organisés par CGLU et lors du congrès mondial de CGLU.

Dans le cadre de la cérémonie de remise des prix, les villes et personnalités lauréates, ainsi que les initiatives exemplaires sélectionnées, seront invitées à un exercice d'apprentissage entre égaux organisé avec la Ville de Mexico. Cette session favorisera le dialogue, l'échange et l'apprentissage mutuel entre les responsables culturels et les gouvernements locaux du monde entier. Elle mettra en lumière les pratiques innovantes, explorera les défis communs et encouragera une coopération durable.

Le Jury peut récompenser une unique candidature ou décider que le prix soit partagé par plusieurs candidatures. Le Jury peut reconnaître comme « Mention spéciale du Jury » les nominations qu'il juge nécessaires. Les lauréats, les mentions et les bonnes pratiques seront diffusées dans le monde entier par la Commission Culture de CGLU.

DIFFUSION DES CANDIDATURES

La section 1 de chaque formulaire de candidature pourra être traduite par les organisateurs du Prix depuis la langue originale de soumission de la candidature vers les deux autres langues officielles de CGLU, et son contenu pourra être publié sur le site web du Prix en 2026.

Le reste des contenus des formulaires pourront être publiés, à la suggestion du Jury et avec l'accord explicite de chaque gouvernement candidat, après l'annonce du ou des lauréat(s) du Prix.



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



United Cities
and Local Governments



UCLG Committee
Commission de CGLU
Comisión de CGLU

7ème ÉDITION
PRIX INTERNATIONAL

CGLU
VILLE DE MEXICO
CULTURE 21

OBLIGATIONS DES LAURÉATS

La ville / gouvernement local ou régional gagnant dans cette catégorie assume les obligations suivantes :

- | La communication écrite de l'acceptation du Prix, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la notification.
- | La présence personnelle du ou de la maire ou du ou de la chef-fe du gouvernement à la cérémonie de remise du prix.
- | La diffusion du prix dans les médias locaux.
- | L'accréditation auprès des organisateurs de la mise en œuvre des activités proposées comme destination du prix (section 6 du formulaire), dans un délai maximum d'un an à compter de la réception de la notification.

CATÉGORIE « PERSONNALITÉ »

PRÉSENTATION

Cette catégorie est attribuée à une personnalité qui s'est distinguée dans le monde entier pour avoir apporté une contribution fondamentale aux droits culturels et à la relation entre culture et développement durable. Le prix Personnalité sera désigné par le jury, sans concours ouvert.

Les organisateurs du Prix invitent les membres directs ou indirects de CGLU, ainsi que l'ensemble des personnes et organisations intéressées, à proposer spontanément une personnalité. Pour ce faire, le formulaire spécifique, disponible [ici](#), doit être soumis à l'adresse électronique cultureaward@uclg.org. La nomination doit être dûment motivée, en indiquant explicitement la contribution de cette personnalité aux droits culturels et à la relation entre la culture et le développement durable, y compris la promotion des droits culturels et/ou l'articulation des questions culturelles avec les ODD (Agenda 2030 de l'ONU) ou le Nouveau Programme pour les Villes.

Le jury peut attribuer le Prix à une personne unique ou décider de partager le Prix, comme cela a été le cas lors des éditions précédentes.

Le ou les lauréat-e-s recevra(ont) un trophée créé par un artiste de la Ville de Mexico, accompagné d'une récompense signée par la Cheffe du Gouvernement de la Ville de Mexico et le Président de CGLU. En outre, le ou les lauréat-e-s sera(ont) également invité-e-s à la cérémonie de remise des prix et à l'exercice d'apprentissage entre égaux.



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



7ème ÉDITION
PRIX INTERNATIONAL

CGLU
VILLE DE MEXICO
CULTURE 21

culture 21
UCLG Committee
Commission de CGLU
Comisión de CGLU

FORMALISATION DES NOMINATIONS

Les nominations spontanées pour la catégorie « Personnalité » seront soumises par courrier électronique uniquement, à l'adresse cultureaward@uclg.org. La nomination spontanée doit consister en un seul document, conformément au formulaire proposé. Une fois la nomination reçue, les organisateurs du Prix enverront un message par courrier électronique informant que la nomination a été reçue.

Les nominations ne seront pas publiées.

LA DATE LIMITE DE SOUMISSION DES NOMINATIONS EST FIXÉE EST FIXÉE AU 12/03/2026.

OBLIGATIONS DES LAURÉATS « PERSONNALITÉ ».

La ou les personnalité gagnante(s) dans cette catégorie assumera(ont) les obligations suivantes :

- Assistance en personne à la cérémonie de remise du Prix.
- La rédaction et la lecture lors de la cérémonie de remise du Prix d'un texte original portant sur les droits culturels dans le développement durable local.



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



UCLG
CGLU
United Cities
and Local Governments



culture 21
UCLG Committee
Commission de CGLU
Comisión de CGLU

7ème ÉDITION
PRIX INTERNATIONAL

CGLU
VILLE DE MEXICO
CULTURE 21

JURY

La sélection des candidatures et des nominations sera effectuée par un Jury ou Comité technique d'évaluation composé de personnalités ou d'expert-e-s internationaux-les, conjointement proposé par la Ville de Mexico et CGLU. Les membres du Jury seront des personnalités de grand prestige et à la trajectoire irréprochable dans le domaine culturel.

Le Jury travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat technique du Prix, formé par le Secrétariat Mondial de CGLU et le Secrétariat de la Culture du Gouvernement de la Ville de Mexico.

Dans la catégorie « **Ville / Gouvernement local ou régional** », le jury analysera les candidatures reçues par le biais du formulaire et désignera le(s) lauréat(s) du Prix, les mentions spéciales du Jury et les candidatures identifiées comme bonnes pratiques.

Dans la catégorie « **Personnalité** », le jury évaluera les nominations et désignera le(s) lauréat-e(s) du Prix.



GOBIERNO DE LA
CIUDAD DE MÉXICO



UCLG
CGLU

United Cities
and Local Governments



culture 21

UCLG Committee

Commission de CGLU

7ème ÉDITION
PRIX INTERNATIONAL

CGLU
VILLE DE MEXICO
CULTURE 21

CONTACT

Secrétariat technique du Prix :

✉ cultureaward@uclg.org

Entités organisatrices :

CGLU — Commission Culture

Gouvernement de la Ville de Mexico — Secrétariat à la Culture

Gouvernement de la Ville de Mexico — Relations Institutionnelles



7ème ÉDITION
PRIX INTERNATIONAL
CGLU
VILLE DE MEXICO
CULTURE 21